

Problème d'ententes entre gerant et cogerant d'une SCI

Par Maje06, le 19/04/2014 à 05:54

Bonjour,

Je suis gerant majoritaire d'une SCI familiale à 75% des parts et mon ex conjoint est cogerant à 25%.

Suite à des difficultés nous avons décidé de dissoudre la SCI. Nous avons donc un PV d'AG répartissant les parts de chacun et prononçant la dissolution de la SCI. Sauf que mon ex conjoint (co-gerant minoritaire) refuse aujourd'hui de signer le Pv estimant qu'il n'a pas assez d'argent. or la répartition des bénéfices ont été évalués en fonction des parts de chacun. Je suis bloqué, comment puis je l'obliger à signer cePV?

- dois je le mettre en demeure ?,
- dois je mandater un. Huissier de justice afin de l'obliger à signer ce PV?
- dois je convoquer une AGE pour procéder à la révocation du co-gerant pour justes motifs à savoir refus de signature et blocage dans la gestion de la SCI ?

Merci d'avance pour votre réponse

Maje06